

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 11 NOVEMBRE 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Philippe Roy

ABSENCES : M. Guillaume Lavoie  
M. Janic Boisvert

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

### **RÉSOLUTION 2024-11-402**

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- 01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 02. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- 03. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 04. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 21 octobre 2024, 19 h;**
- 05. Dépôt de l'état de la situation financière au 30 octobre 2024 ;**

06. Acceptation des comptes à payer - Octobre 2024 ;

07. Correspondance :

- a) Correspondance de Tourisme Côte-Nord relatif au Bilan fin de saison été 2024 ;



- b) Correspondance de M<sup>me</sup> Nadia Cardin concernant une invitation le 17 novembre pour rencontre à la Ferme 5 Étoiles ;

A colorful poster for an event titled 'SE RACONTER NOTRE TERRITOIRE'. The main text reads 'SE RACONTER NOTRE TERRITOIRE' in large, bold letters, with 'CONTES ET RÉCITS CLIMATIQUES DE LA HAUTE-CÔTE-NORD' underneath. A yellow oval contains the text 'PRESTATIONS &amp; DISCUSSIONS'. Below this, it says 'Soirée de prestation artistique inspirées de récits sur les changements climatiques, suivies de discussions avec le public'. A photo of Dany Chartrand is shown with the text 'Une performance de Dany Chartrand Alias Mme Chose'. The event is scheduled for three dates: '15 NOVEMBRE 2024, DE 17H À 19H CLUB DE CURLING' in Forestville, '16 NOVEMBRE 2024, DE 17H À 19H PUB DE LA MICROBRASSERIE' in Tadoussac, and '17 NOVEMBRE 2024, DE 13H30 À 15H30 FERME 5 ÉTOILES' in Sacré-Coeur. At the bottom, contact information is provided: 'INFORMATIONS: N.CARDIN@COMMUNAGIR.ORG / 438-889-1742' and 'ENTRÉE GRATUITE'. Logos for 'Économie verte Québec' and 'CommunAgir' are also present.

**08. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**

- a) MRC de La Haute-Côte-Nord;
- b) Représentation et activités des comités.

**09. Administration générale :**

- a) Journal HCN – Vœux des fêtes 2024 ;
- b) Proposition vœux des fêtes 2024 – Radio CHME ;
- c) Forfait « Vœux des fêtes 2024 » - TVR7
- d) Calendrier des séances 2025 ;
- e) Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) – 2025 ;
- f) Embauche d'un agent (e) de développement communautaire, culture, tourisme et loisir ;
- g) Mandat pour l'élaboration d'un nouveau site web municipal ;
- h) Abrogation du Règlement 625 ;
- i) Ajournement de la séance ;
- j) Avis de motion du Règlement 627 ;
- k) Dépôt projet de Règlement 627 ;
- l) Modification au contrat de travail du directeur du service technique ;
- m) Modification au contrat de travail du directeur général ;

**10. Hygiène du milieu :**

- a) Location génératrice d'urgences Station d'eau potable ;
- b) Remboursement à BFL Canada - refoulement d'égout sanitaire ;

**11. Transport :**

- a) Programmation de travaux TECQ 2019-2024 ;
- b) Projet de remplacement des lumières au garage municipal ;
- c) Achat de bois pour promenade ;

**12. Urbanisme :**

- a) Dépôt rapport des permis – Octobre 2024 ;
- b) Abattage d'arbres sans certificat d'autorisation sur le lot 4 701 336 du Cadastre du Québec- Avis d'infraction ;
- c) Abattage d'arbres dans la bande riveraine de la rivière Sainte-Marguerite sans certificat d'autorisation sur le lot 5 408 541 du Cadastre du Québec- Avis d'infraction ;

**13. Tourisme : (aucun point)**

**14. Culture :**

- a) Fête nationale 2025 ;

**15. Loisir :**

- a) Éclairage terrain de soccer ;
- b) Éclairage glissade hivernale ;

- c) Dépôt ouverture du Centre récréatif et journées fermés pour la période des fêtes ;
- d) Frais de déplacement – Gabriel Dufour ;

**16. Santé et bien-être (aucun point)**

**17. Incendie :**

- a) Dépôt du rapport des activités du service incendie pour le mois d'octobre 2024 ;
- b) Autorisation achat de deux appareils respiratoires isolants autonomes neufs MSA G1 ainsi que de bouteilles d'air ;
- c) Rapport des visites résidentielles 2024- Service de prévention ;
- d) Autorisation formation travaux à proximité de l'eau ;

**18. Embellissement (aucun point)**

**19. Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)**

**20. Demandes d'aide financière :**

- a) Demande de commandite – Club Sportif Les Bouleaux Blancs ;
- b) Demande d'aide financière du Festival du Fjord ;

**21. Affaires nouvelles :**

- a) \_\_\_\_\_ ;
- b) \_\_\_\_\_ ;
- c) \_\_\_\_\_ ;

**22. Période de questions**

**23. Levée de la séance**

Résolution 2024-11-403

**Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 21 octobre 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2024-11-404

**Acceptation des comptes à payer – Octobre 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des

comptes à payer en date du 11 novembre 2024 totalisant **248 022,52 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 57 704,53 \$  
Paiement par dépôt automatique 64 218,27 \$  
Paiement par prélèvement automatique 83 754,56 \$  
Paiement payé d'avance 42 345,16 \$

#### Dépôt

#### **Dépôt du rapport de la situation financière au 31 octobre 2024**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 octobre 2024.

#### Résolution 2024-11-404

#### **Acceptation des comptes à payer – Octobre 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 11 novembre 2024 totalisant **248 022,52 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 57 704,53 \$  
Paiement par dépôt automatique 64 218,27 \$  
Paiement par prélèvement automatique 83 754,56 \$  
Paiement payé d'avance 42 345,16 \$

#### **Correspondance :**

- a) Correspondance de Tourisme Côte-Nord relatif au Bilan fin de saison été 2024 ;
- b) Correspondance de M<sup>me</sup> Nadia Cardin concernant une invitation le 17 novembre pour rencontre à la Ferme 5 Étoiles ;

#### **Message et rapports d'activités des conseillers**

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour, conseillère, M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

#### **Administration générale :**

#### Résolution 2024-11-405

## Journal HCN – Vœux des fêtes 2024

**CONSIDÉRANT** la proposition datée du 1<sup>er</sup> novembre dernier, de M<sup>me</sup> Shirley Kennedy du Journal Haute-Côte-Nord, pour la parution de vœux des fêtes 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire l'achat d'un quart ( $\frac{1}{4}$ ) de page pour la parution de nos vœux pour la fête de Noël dans le Journal HCN (incluant les frais web), au montant de 310,43 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

### Résolution 2024-11-406

#### **Proposition vœux des fêtes 2024 – Radio CHME**

**CONSIDÉRANT** la proposition de la Radio CHME pour la diffusion de vœux pour les fêtes 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale et faire l'achat de 15 vœux de 30 secondes au montant de 165,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 15 vœux de 30 secondes au montant de 189,71 \$ taxes incluses, à la Radio CHME : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

### Résolution 2024-11-407

#### **Forfait « Vœux des fêtes 2024 » - TVR7**

**CONSIDÉRANT** la proposition datée du 1<sup>er</sup> novembre dernier, de la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord, pour la diffusion de vœux des Fêtes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale et de faire l'achat d'une carte de vœux au montant de 75 \$ taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS ET IL EST RÉSOLU** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire l'achat d'une carte de vœux au montant de 86,23 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

### **Calendrier des séances**

Reporté

### Résolution 2024-11-408

## **Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - 2025**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2025 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 2 288,52 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

### Résolution 2024-11-409

#### **Embauche d'une agente de développement communautaire, culture, tourisme et loisirs**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'une agente de développement communautaire, culture, tourisme et loisirs ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Jessica Roy en date du 11 novembre 2024 au poste d'agente de développement communautaire, culture et tourisme et loisirs ; lequel sera soumis à une période d'essai de 960 heures. Par la suite une nouvelle résolution devra confirmer la permanence de l'employée.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame Lise Boulianne, maire à signer une entente de travail avec madame Jessica Roy.

### Résolution 2024-11-410

#### **Mandat pour l'élaboration d'un nouveau site WEB municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** le site web actuel de la municipalité n'est pas adéquat et n'est plus fonctionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Numérique.ca nous offre leur service afin de nous concevoir un nouveau site web au coût de 4 523,00 \$ taxes non incluses incluant une banque de travail de 10 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de revient annuel pour ce site sera de 2 350,00 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** cette option nous permettra d'avoir un site plus fonctionnel d'utilisation et ce, à moindres coûts;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Numérique.ca pour la création et la mise en place d'un nouveau site web au coût de 5 200,32 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier de 2025.

### RÉSOLUTION 2024-11-411

#### **Abrogation du règlement 625**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales a refusé le financement du règlement 625 décrétant une dépense de 623 643 \$ et un emprunt de 623 643 \$ remboursable sur une période de 15 ans supportée par l'ensemble des biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'acquisition et la réparation du bâtiment situé au 55, rue Lévesque à Sacré-Cœur.

**CONSIDÉRANT QUE** la consultation des personnes habiles à voter a eu lieu 119 jours après l'adoption du règlement d'emprunt alors que l'article 535 LERM prévoit que celle-ci doit avoir lieu dans les 45 jours suivant l'adoption du règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la toute la procédure d'adoption du règlement 625 devra être une reprise complètement;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 625 doit être abrogé;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 625 soit abrogé;

Résolution 2024-11-412

**Ajournement de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance, le 14 novembre 2024, à 7 h 45.

**RÈGLEMENT 627**

**AVIS DE MOTION**

---

RÉSOLUTION 2024-11-413

**RÈGLEMENT NUMÉRO 627 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 597 497 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 597 497 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS SUPPORTÉE PAR L'ENSEMBLE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITOIN ET LA RÉPARATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 55, RUE LÉVESQUE À SACRÉ-CŒUR**

---

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 11 novembre 2024, à 19h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Nada Deschênes, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense de 1 597 497 \$ et un emprunt de 1 597 497 \$ remboursable sur une période de 15 ans supportée par l'ensemble des biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'acquisition et la réparation du bâtiment situé au 55, rue Lévesque à Sacré-Cœur.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

#### RÉSOLUTION 2024-11-414

**Dépôt du Projet de Règlement 627 décrétant une dépense de 1 597 497 \$ et un emprunt de 1 597 497 \$ remboursable sur une période de 15 ans supportée par l'ensemble des biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'acquisition et la réparation du bâtiment situé au 55, rue Lévesque à Sacré-Cœur**

La conseillère, M<sup>me</sup> Valérie Dufour, donne avis que le « Règlement 627 décrétant une dépense de 1 597 497 \$ et un emprunt de 1 597 497 \$ remboursable sur une période de 15 ans supportée par l'ensemble des biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'acquisition et la réparation du bâtiment situé au 55, rue Lévesque à Sacré-Cœur » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 627 décrétant une dépense de 1 597 497 \$ et un emprunt de 1 597 497 \$ remboursable sur une période de 15 ans supportée par l'ensemble des biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'acquisition et la réparation du bâtiment situé au 55, rue Lévesque à Sacré-Cœur » est déposé séance tenante.

#### RÉSOLUTION 2024-11-415

**Modification au contrat de travail du directeur du service technique**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le contrat de travail du directeur du service technique ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'autoriser M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur le contrat de travail du directeur du service technique.

#### RÉSOLUTION 2024-11-416

**Modification au contrat de travail du directeur général**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le contrat de travail du directeur général ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'autoriser M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur le contrat de travail du directeur général.

**Hygiène du milieu :**

#### Résolution 2024-11-417

## **LOCATION GÉNÉRATRICE D'URGENCES STATION D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous allons mettre en arrêt la génératrice de la station d'eau potable pour réparation;

**CONSIDÉRANT QU'**une génératrice de secours doit être installée temporairement le temps de faire les réparations;

**CONSIDÉRANT QUE** Mario Duchêne Électrique nous propose la location d'une génératrice de secours, qui incluent transport, assurance, branchement/débranchement au montant de 5 153,38 \$, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la location de la génératrice d'urgence au montant de 5 925,10 \$, taxes incluses tel que proposé par Mario Duchesne électrique: le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

### Résolution 2024-11-418

#### **Remboursement à BFL Canada - refoulement d'égout sanitaire**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite d'un refoulement d'égout causé par l'accumulation de racine d'arbre dans la conduite d'égout sanitaire, les propriétaires ont soumis une réclamation ;

**CONSIDÉRANT QUE** BFL Canada a été mandaté pour l'expertise en règlement de sinistres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires sont évalués au montant de 1 796,52 \$ ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement pour les honoraires d'expertise en règlement de sinistres : le coût étant approprié au budget.

#### **Travaux publics :**

### Résolution 2024-11-419

#### **Programmation de travaux – Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### Résolution 2024-11-420

#### **Projet de remplacement des lumières au garage municipal les lumières**

**CONSIDÉRANT QUE** les lumières du garage municipal ont besoin d'être remplacées;

**CONSIDÉRANT QUE** les lumières du côté entrepôt sont des lampes à vapeur de mercure très énergivores et demandent un temps d'allumage de 5 à 7 minutes;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle de lumière proposé est de nouvelle génération au DEL et plus économique;

**CONSIDÉRANT QUE** Mario Duchesne Électrique nous propose le remplacement des lumières au montant 6 919,00 \$, taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QU'**une aide financière d'Hydro-Québec au montant de 4 160,00 \$ est disponible;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remplacement des lumières du garage municipal au montant de 7 955,12 \$ taxes incluses tel que proposé par Mario Duchesne Électrique: le coût étant approprié à même le budget régulier 2025 et d'autoriser la demande de subvention à Hydro-Québec.

#### Résolution 2024-11-421

##### **Achat de bois pour promenade**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons besoin de bois pour la construction de différent bac à fleurs et arbuste;

**CONSIDÉRANT QUE** le cèdre a été choisi comme essence de bois;

**CONSIDÉRANT QUE** Boisés Famille Gilbert inc. nous offre 2300 pmp de planche au montant de 1 800,00 \$ livré;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 2300 pmp de planche de cèdre avec livraison au montant de 2 069,55 \$ taxes incluses tel que proposé par Boisés Famille Gilbert inc. : le coût étant approprié à même le projet de la promenade verte.

**Urbanisme :**

#### Dépôt

##### **Dépôt rapport des permis émis en octobre 2024**

Au mois d'octobre 2024, 13 permis ont été émis pour un total annuel de 168 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 120 700 \$ et le montant des permis s'élève à 175 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en octobre 2024

#### RÉSOLUTION 2024-11-422

##### **Abattage d'arbres sans certificat d'autorisation sur le lot 4 701 336 du Cadastre du Québec- Avis d'infraction**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'abattage d'arbres ont été effectués sans autorisation de la municipalité en contravention de l'article 5.1 du règlement sur les permis et certificats numéro 209;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 13.3.3.2 du règlement de zonage numéro 210 stipule :

Les travaux aux abords des plans d'eau et des routes sont soumis aux conditions suivantes:

- 1° laisser des lisières de 30 mètres le long des routes et de 20 mètres aux abords des lacs et des cours d'eau à écoulement permanent;
- 2° récolter le tiers des tiges de 10 centimètres et plus dans la lisière qui longe une route et le tiers dans cette même dimension dans la lisière préservée aux abords des plans d'eau;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis d'infraction sera envoyé au propriétaire;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'**il soit exigé du propriétaire du lot 4 701 336 de procéder à des travaux de reboisement, à ces frais, conformément au plan de reboisement préalablement soumis et approuvé et dans le délai qu'il sera prescrit par la technicienne en urbanisme;

**QUE**, advenant le cas que le propriétaire ne respecter la demande ci-haut, des constats d'infractions soient envoyés au propriétaire pour l'infraction commise sur le lot 4 701 336 ou qu'une ordonnance soit demandée à la Cour supérieure en vertu des articles 227 sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou toute autre disposition de la loi permettant la remise en état des lieux, suivant les recommandations du procureur de la municipalité.

#### RÉSOLUTION 2024-11-423

##### **Abattage d'arbres dans la bande riveraine de la rivière Sainte-Marguerite sans certificat d'autorisation sur le lot 5 408 541 du Cadastre du Québec - Avis d'infraction**

**CONSIDÉRANT QUE** la rivière Sainte-Marguerite exige une bande de protection de 30 mètres sur des terrains privés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'abattage d'arbres ont été effectués sans autorisation de la municipalité en contravention de l'article 5.1 du règlement sur les permis et certificats numéro 209;

**CONSIDÉRANT QUE** le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 13.4 du règlement de zonage numéro 210 permet seulement la coupe sanitaire et la récolte des arbres jusqu'à concurrence du tiers des tiges de 10 centimètres et plus;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis d'infraction sera envoyé à monsieur Jean-Philippe Foster, propriétaire;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'**il soit exigé du propriétaire du lot 5 408 541 de procéder à des travaux de reboisement, à ces frais, conformément au plan de reboisement préalablement soumis et approuvé et dans le délai qu'il sera prescrit par la technicienne en urbanisme;

**QUE**, advenant le cas que le propriétaire ne respecter la demande ci-haut, des constats d'infractions soient envoyés au propriétaire pour l'infraction commise sur le lot 5 408 541 ou qu'une ordonnance soit demandée à la Cour supérieure en vertu des articles 227 sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou toute autre disposition de la loi permettant la remise en état des lieux, suivant les recommandations du procureur de la municipalité.

**Tourisme : (aucun point)**

**Culture :**

Résolution 2024-11-424

**Fête nationale 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la fête nationale est le moment privilégié pour rassembler la communauté et célébrer notre identité nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** des aides financières sont disponibles et que différents moyens de financement seront mis en place afin de couvrir un maximum des dépenses effectuées lors de la Fête nationale;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** madame Jessica Roy, agente de développement, communautaire, culture, tourisme et loisirs, soit autorisée à faire des demandes de subvention pour la Fête nationale ;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés aux demandes de subvention.

**Loisir :**

Résolution 2024-11-425

**ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER**

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain de soccer doit avoir un éclairage adéquat;

**CONSIDÉRANT QUE** Mario Duchesne Électrique nous offre ses services pour la fourniture et l'installation des lumières du terrain de soccer au montant de 58 337,75 \$, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et l'installation de l'éclairage du terrain de soccer au montant de 67 073,83 \$ taxes incluses tel que proposé par Mario Duchesne Électrique: le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2024-11-426

## **ÉCLAIRAGE DE LA GLISSADE HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la glissade hivernale doit avoir un éclairage adéquat;

**CONSIDÉRANT QUE** Mario Duchesne Électrique nous offre ses services pour la fourniture et l'installation des lumières de la glissade hivernale et branchement au réseau d'Hydro-Québec au montant 9 681,25 \$, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et l'installation de l'éclairage au montant de 11 131,02 \$ taxes incluses tel que proposé par Mario Duchesne Électrique: le coût étant approprié à même le budget régulier.

### Dépôt

#### **Ouverture du Centre récréatif et journées fermées pour la période des fêtes**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt de l'ouverture du centre récréatif et des journées fermées durant la période des fêtes;

Donc, dû à un brr au centre récréatif, l'ouverture a été retardée et la journée officielle d'ouverture est le 11 novembre 2024 ;

Le Centre récréatif sera fermé les 25 décembre 2024 et 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la période des fêtes.

### RÉSOLUTION 2024-11-427

#### **Frais de déplacement – Gabriel Dufour**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons quatre (4) employés aux services extérieurs et que seulement trois (3) véhicules sont disponibles ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gabriel Dufour est disposé à utiliser son véhicule personnel dans les fonctions de son travail ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Gabriel Dufour à utiliser son véhicule personnel dans les fonctions de son travail et de lui accorder une somme de 30 \$ par semaine pour ses frais : le coût étant approprié à même le budget régulier.

**Santé et bien-être : (aucun point)**

**Incendie :**

## Dépôt

### **Dépôt du rapport d'activité du mois d'octobre en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois d'octobre 2024.

#### RÉSOLUTION 2024-11-428

##### **Autorisation achat de deux appareils respiratoires isolants autonomes neufs MSA G1 ainsi que de bouteilles d'air**

**CONSIDÉRANT QUE** nos appareils respiratoires ont plus de 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** MSA ne fabrique plus de pièce de rechange pour nos appareils;

**CONSIDÉRANT QUE** nos appareils ne sont pas ergonomiques et très lourds;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autonomie de la bouteille est d'environ 45 minutes au lieu de 22 minutes;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une aide financière de la caisse Desjardins de 25 000 \$ pour acheter des appareils respiratoires

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux (2) soumissions;

<b>CFS protection incendie</b>	23 823,46 \$ taxes non incluses.
<b>Aréo-Feu</b>	28 765,00 \$ taxes non incluses.

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de deux appareils respiratoires ainsi que de bouteilles d'air au montant de 27 391,02 \$ taxes incluses.

## Dépôt

### **Rapport des visites résidentielles 2024- Service de prévention**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt Rapport des visites résidentielles 2024- Service de prévention.

#### RÉSOLUTION 2024-11-429

##### **Autorisation formation travaux à proximité de l'eau**

**CONSIDÉRANT QUE** nos pompiers travaillent parfois à proximité de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est offerte par l'École nationale des pompiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est d'une durée de 1 h 15;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est gratuite;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est offerte en ligne;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la formation travaux à proximité de l'eau de l'École nationale des pompiers.

**Embellissement : (aucun point)**

**Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)**

**Demandes d'aide financière :**

Résolution 2024-11-430

**Demande d'aide financière Club Sportif des Bouleaux Blancs**

**CONSIDÉRANT QUE** afin d'offrir de la visibilité à la Municipalité de Sacré-Cœur au relais du Club Sportif des Bouleaux Blancs des Escoumins ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Sportif des Bouleaux Blancs désire installer une affiche moyennant une commandite de 200 \$ taxes non incluses ;

**PAR CES MOITIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement d'une commandite au montant de 229,95\$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier de 2025.

Résolution 2024-11-431

**Demande d'aide financière du Festival du Fjord**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2024-03-115 doit être abrogée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Fjord a réservé les installations de la municipalité pour la période estivale 2024, selon la résolution 2023-11-342;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Fjord demande à la Municipalité, une aide financière au montant de 5 000,00 \$ en plus de la gratuité des installations du centre récréatif (aréna, terrain de balle, stationnement, etc.) ainsi que tous les équipements qui ont été utilisés durant l'année 2023, et ce, pour la fin de semaine du 7 au 14 août 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur s'est dotée d'une politique de location ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire aider le Festival à prendre son envol;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2024-04-155 est abrogée et remplacée par la présente résolution;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les résolutions numéro 2024-03-115 et 2024-04-155 soient abrogées ;

**QUE** les activités sont celles du spectacle d'ouverture en mars, les hommes forts et le festival en août 2024;

**QUE** les frais de la politique de location demeurent applicables;

**QUE** la Municipalité désire aider le Festival sur une période maximale de 5 ans afin de leur permettre de solidifier leur structure et voler de leurs propres ailes comme suit :

**QUE** lors de la location des salles les équipements suivants sont inclus incluant les équipements (chaises, tables, réfrigérateur, petits chapiteaux avec toiles, lumières DEL, poubelles, tables de pique-nique selon la disponibilité). Le Festival du Fjord devra transporter eux-mêmes le mobilier, sinon les frais de la politique pourront s'appliquer, les frais de ménage, de location du système de sonorisation, de location de nappes demeurent applicables (tous les équipements endommagés ou souillés seront nettoyés ou remplacés aux frais du Festival du Fjord).

**QUE** les aides financières accordées sont comme suit :

- Année 2023, une aide d'une valeur de 100 % a été versée, soit un montant de 5 000 \$, plus assurance de 832 \$, plus création OBNL 2 000 \$, plus prêt de salles et équipements d'une valeur de 4 180 \$ et achat de tables aux hommes forts représentant 12 252 \$.
- Pour l'année 2024, une aide financière forfaitaire d'une valeur de 3 820 \$
- Pour l'année 2025, une aide financière forfaitaire d'une valeur de 2 865 \$
- Pour l'année 2026, une aide financière forfaitaire d'une valeur de 1 910 \$
- Pour l'année 2027, une aide financière forfaitaire d'une valeur de 955 \$

Pour un grand total sur 5 ans de 21 802 \$ d'investissement au Festival du Fjord.

**Affaires nouvelles (aucun point)**

#### Résolution 2024-11-432

#### **Stationnement bateau sur le quai**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur a informé le propriétaire du bateau stationné sur le quai qu'il est interdit de

stationner le voilier dans le stationnement sur le quai de L'Anse-de-Roche.

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a été informé par lettre du refus de stationner le bateau sur le quai ;

**CONSIDÉRANT QU'**un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 26 novembre pour effectuer le transport de votre bateau ;

**CONSIDÉRANT QUE** des relances ont été effectuées afin de savoir où en étaient rendues les réparations du bateau ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un délai additionnel, vous avez jusqu'au mardi 26 novembre 2024 afin d'effectuer le transport du bateau, passé ce délai, des procédures et des sanctions seront applicables selon les articles 934 et 935 du Code civil, et ce, au frais du propriétaire.

#### RÉSOLUTION 2024-11-433

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Dufour que la séance soit levée à 19 h50

---

Lise Boulianne, -mairie

---

Jeannot Lepage, directeur général  
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Lise Boulianne, maire